



FRANSABANK
EL DJAZAÏR SPA

Revue presse

Du 01 au 30 Avril 2016

Arrêté le : 30 Avril 2016

LIBERTE - 03/04/2016

Le gouverneur de la banque d'Algérie a annoncé la relance du projet Bureau de change: ce qui reste à faire



Le gouverneur de la Banque d'Algérie a annoncé l'ouverture prochaine de bureaux de change officiels. Mais le terrain n'est pas toujours déblayé pour faciliter cette activité. En effet, la réglementation actuelle n'ouvre le droit à l'achat ou la vente de devises qu'aux personnes non résidentes en Algérie.

La commission de change fixée à 1% n'encourage pas cette activité. Il faut donc une nouvelle réglementation plus attractive pour que ces points de vente officiels de devises puissent proliférer comme dans beaucoup de pays étrangers et fassent barrage à l'essor du marché parallèle de la devise.

Quant aux observateurs de la place, ils appréhendent une lente mise en œuvre de cette mesure. Pour Mohamed Kessel, spécialiste financier, la décision d'ouverture de bureaux de change officiels risque de suivre le même cheminement que le mécanisme de change, à terme.

Prévu par la réglementation de 2011, ce système n'est pas toujours mis en œuvre, alors qu'il s'avère un instrument au service des opérateurs permettant de mieux gérer les risques de change et donc d'éviter d'importantes pertes de change pour les entreprises.

Pour le spécialiste, le problème de fond dans ce dossier est d'accroître l'offre en devises permettant à ces bureaux de change de fonctionner. Première mesure suggérée : l'obligation aux "missionnaires étrangers" et aux Algériens résidant à l'étranger d'échanger leurs devises dans les bureaux de change officiels. On peut également accroître cette offre en permettant à la communauté algérienne à l'étranger d'acquérir en devises des biens en Algérie (cession de terrains, logements, résidences...).

Mais parmi les mesures les plus décisives à moyen terme, on peut citer la croissance des exportations hors hydrocarbures et l'augmentation des recettes touristiques par le développement d'une offre de qualité en direction des touristes étrangers et les nationaux résidant à l'étranger.

Il s'agit également de laisser libres les taux de commissions en fonction de l'offre et de la demande pour rendre ce créneau attractif. Premier résultat des annonces du gouvernement : le marché parallèle de la devise est aujourd'hui ébranlé. L'euro s'échange à 160-170 DA contre près de 200 DA récemment. Les mesures de maîtrise du commerce extérieur, l'obligation de chèque dans les transactions commerciales, la domiciliation électronique, le système d'information permettant une meilleure lutte contre les surfacturations et le blanchiment d'argent semblent assécher les sources qui alimentent en grande partie le marché parallèle. Cet effort devra être poursuivi, et les annonces se transformer en actes si on veut éviter un rebond du marché parallèle de la devise qui va encore prospérer avec un euro risquant de dépasser la barre symbolique des 200 DA, si ces décisions sont des stricts effets d'annonce guère concrétisées sur le terrain.

APS - 13/04/2016



Emprunt obligataire d'Etat: chaque Dinar collecté sera destiné à l'investissement économique

Les fonds qui seront collectés dans le cadre de l'emprunt obligataire national d'Etat seront destinés exclusivement à l'investissement économique, a réaffirmé mardi soir à Alger le ministre des Finances M. Abderrahmane Benkhalfa, en assurant que l'opération visait la mobilisation des capitaux formels et informels "sains".

"Que tout le monde soit tranquille : nous ferons tout pour orienter chaque Dinar collecté dans le cadre de l'emprunt obligataire vers des investissements économiques, qu'ils soient structurants comme les ports, les chemins de fer, les zones industrielles, le logement promotionnel ou les réseaux d'irrigation, ou destinés à l'élargissement des entreprises économiques", a-t-il déclaré lors d'une cérémonie officielle dédiée au lancement et à la présentation de l'emprunt national pour la croissance économique.

La rémunération annuelle fixée pour l'emprunt, à savoir 5% pour les titres à maturité de 3 ans et 5,75% pour ceux de cinq ans, ne représente de ce fait qu'un "partage" de revenus de ces investissements, entre l'Etat d'une part, et les souscripteurs de l'autre, a-t-il soutenu.

Par contre, les missions "souveraines" touchant à l'Education et à la Formation, la Santé publique, la Solidarité, la promotion de la jeunesse et des infrastructures ainsi que le développement local notamment dans le Sud et les Hauts plateaux resteront des prérogatives de l'Etat qui seront financées sur son Budget, a affirmé le premier argentier du pays.

Il a assuré, devant un parterre de ministres, associations patronales et syndicales et universitaires, que cette opération, qui marque un "retour progressif à un modèle de financement économique rénové", était basée sur l'idée de mobiliser l'épargne nationale, que ce soit celle existant chez les ménages, les entreprises structurées ou "se trouvant au niveau des milieux d'affaires non structurés mais utilisant des capitaux sains".

Ce modèle de financement n'écarte toutefois pas un "recours sélectif à certains financements extérieurs préférentiels qui seraient mobilisés avec des coûts très avantageux et conformément à la législation régissant ce domaine".

Ainsi, l'emprunt, qui sera ouvert à la souscription auprès des réseaux bancaires et des centres postaux à compter de dimanche prochain, ne "devrait pas être vu comme étant une solution conjoncturelle pour faire face à la baisse des ressources mais plutôt comme un instrument moderne utilisé de par le monde pour contenir l'épargne et l'intégrer dans une dynamique d'investissement et de croissance", a recommandé le ministre.

Il a enfin invité "tout le monde à souscrire à cette démarche pour prouver à tous, en Algérie et à l'étranger, que l'effondrement des cours de pétrole n'est pas synonyme à l'effondrement de la croissance".

APS - 13/04/2016

La croissance en Algérie se maintiendra à 3,4% en 2016, selon le FMI

La croissance en Algérie restera soutenue et devrait s'établir à 3,4% en 2016 contre 3,7% en 2015, selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI) publiées mardi à Washington.

Pour 2017, le FMI table sur une légère baisse de la croissance économique à 2,9% mais ce taux devrait s'améliorer et rebondir à 3,4% en 2021.

L'inflation restera également presque stable en 2016 à 4,3% contre 4,4% en 2015 avant de reculer en 2017 à 4,0%, prévoit le FMI dans son rapport semestriel sur les perspectives de l'économie mondiale publié mardi à Washington à la veille de sa réunion du printemps.

La balance des paiements de l'Algérie restera, quant à elle, déficitaire et représentera 17,1% du PIB en 2016 contre 15,7% du PIB en 2015. Le déficit devrait se réduire en 2017 à 16,2% du PIB pour enfin baisser à 8% du PIB en 2021.

Par ailleurs, le FMI a indiqué que l'économie mondiale va connaître une croissance à faible allure en 2016, impactée par des risques majeurs qui sont d'ordre financier, géopolitique ou liés aux dissensions politiques .

Le FMI prévoit des taux de croissance de 3,2 % en 2016 et 3,5 % en 2017, soit une révision à la baisse de 0,2 % et 0,1 %, respectivement, par rapport à ses anticipations publiées en janvier dernier.

"Moins de croissance, cela signifie moins de droit à l'erreur", a déclaré M. Maurice Obstfeld, Conseiller économique et directeur du Département des études du FMI au cours de cette conférence de presse.

"Une croissance anémique persistante laisse des séquelles, qui ont pour effet de ralentir la croissance potentielle, et, du même coup, la demande et les investissements", a-t-il ajouté.

Face à ces perspectives en berne, il importe de réagir avec vigueur, a souligné M. Obstfeld, ce qui implique une stratégie plus énergique sur trois fronts, alliant des mesures structurelles, budgétaires et monétaires.

"Si les décideurs nationaux perçoivent clairement les risques auxquels leurs pays sont tous exposés et agissent ensemble pour s'y préparer, cela pourra avoir des effets positifs considérables sur la confiance à l'échelle mondiale", a souligné M. Obstfeld.

EL WATAN - 20/04/2016

Banque mondiale: Des «compromis difficiles» en Algérie

Le fléchissement des prix du pétrole représente pour l'Algérie une occasion de procéder à une réorientation structurelle de l'économie, estime la Banque mondiale dans le dernier rapport consacré au suivi de la situation économique du pays.

L'Institution monétaire internationale estime que la crise actuelle découlant de la chute des prix du pétrole va inciter le gouvernement à faire des choix favorisant une transition «de la prédominance du pétrole et du secteur public vers une croissance plus diversifiée qui fait une plus grande place au secteur privé». La Banque mondiale estime que la situation économique actuelle fait peser un certain nombre de risques sur le pays qui, au plan intérieur, sont représentés par le «mécontentement social qui gagne de l'ampleur, les coupes budgétaires, des hausses d'impôts et des niveaux de chômage élevés chez les jeunes».

Elle ajoute que «la volonté politique et le consensus national pour rationaliser les subventions inefficaces et généreuses se dessinent lentement, mais une telle réforme exige de meilleurs filets de sécurité, un système de transferts monétaires qui dessert ceux qui sont dans le besoin et une campagne médiatique bien ficelée durant sa mise en œuvre».

La Banque mondiale estime, par ailleurs, que «les responsables politiques continuent à faire face à des compromis difficiles pour les années à venir. Les autorités ont peu de choix, si ce n'est de rétablir les équilibres du budget et du solde extérieur». L'institution fait remarquer dans son rapport d'avril 2016 que «la croissance devrait rester peu élevée, à 3,4%, tirée par le dynamisme modeste dans l'industrie des hydrocarbures, avec le lancement de projets gaziers, et par les secteurs hors hydrocarbures».

La croissance bénéficierait, selon la Banque mondiale, d'une dépense publique revue à la baisse mais toujours positive et d'une stagnation des exportations d'hydrocarbures, surtout si les prix du pétrole restaient faibles ou s'effondraient un peu plus, et si la reprise mondiale restait timide.

En 2017-2018, après un certain redressement des prix du pétrole, la croissance continuera d'être tirée par l'investissement public et des subventions toujours importantes, souligne encore la Banque mondiale, qui prédit que l'investissement privé restera timide en raison des incertitudes sur le plan intérieur et des menaces sécuritaires au niveau régional.

EL WATAN - 21/04/2016

Biopharm: Première séance de cotation

Le groupe pharmaceutique a ouvert 20% son capital à l'épargne publique de son capital, soit 5 104 375 actions, au prix de cession de 1225 DA l'une.

Les titres de capital émis par le groupe Biopharm, au cours de la période du 13 mars au 7 avril 2016, ont été introduits, hier, pour une première séance de cotation, à la négociation au niveau de la cote officielle de la Bourse d'Alger. Selon le directeur général de la Bourse d'Alger, Yazid Benmouhoub, «l'opération a très bien réussi, puisque l'ensemble des actions ont été acquises».

L'introduction des titres de capital de Biopharm à la Bourse d'Alger porte, ainsi, le nombre de titres cotés à 5 et le niveau de la capitalisation boursière à plus de 45 milliards de dinars. Et d'annoncer, à ce propos, l'introduction, cette année, d'au moins trois entreprises, sur les huit ayant reçu l'aval du Conseil des participations de l'Etat (CPE), dont de la cimenterie de Aïn Kbira de Sétif (filiale du groupe public de cimenterie GICA) prévue dans quelques jours, suivie de Cosider Carrière et de la compagnie d'assurances CAAR.

Le groupe pharmaceutique a ouvert son capital à l'épargne publique en offrant, faut-il le rappeler, 20% de son capital, soit 5 104 375 actions, au prix de cession de 1225 DA l'action. Selon la Bourse d'Alger, les résultats de l'opération font ressortir que 3309 personnes de 46 wilayas ont pris part aux souscriptions, représentant 20,002% du capital social de l'entreprise. «L'opération a connu un succès total», souligne Abdelouahed Kerrar, directeur général de Biopharm. Son directeur général adjoint précise que les souscripteurs sont, en majorité, des particuliers (personnes physiques) mais beaucoup de personnes morales y ont également participé.

Selon certaines sources, le patron de Cevital, Issad Rebrab, aurait passé un ordre d'achat de 1,5 milliard de dinars d'actions Biopham par le biais de la BDL, au nom d'une des filiales du groupe Cevital. Ce montant représenterait 25% du capital émis sur la Bourse et 5% du capital du groupe. Le directeur général adjoint de Biopharm n'a pas confirmé cette information, précisant que «le détail des souscriptions sera connu une fois tous les résultats de l'opération dévoilés».

La Bourse d'Alger précise, pour sa part, que le nombre des souscripteurs institutionnels est de 8, celui des souscripteurs personnes morales de 149 et celui des personnes physiques de 3152. Le montant souscrit est de 6 253 443 700 DA. La wilaya d'Alger vient en tête de l'opération avec plus de 71% des parts demandées, suivie des wilayas d'Oran et de Ouargla. Il convient de rappeler que Biopharm a publié le 12 mars des résultats solides sur les trois premiers trimestres 2015, avec un chiffre d'affaires de 37,2 milliards de dinars et un bénéfice net de 3,5 milliards. En base annuelle, le bénéfice net par action a bondi de 24% par rapport aux prévisions initiales.

L'ECO NEWS - 21/04/2016

La pré-domiciliation annulée pour les exportations



La mesure avait été annoncée par le directeur du commerce extérieur du département de Bakhti Belaïb sur les ondes de la radio mardi dernier. C'est désormais chose faite.

Les opérateurs algériens ne sont plus tenus de procéder à la pré-domiciliation bancaire pour les opérations d'exportations. Une note de la Banque d'Algérie (BA) vient d'être émise dans ce sens. Ladite note intervient après les réunions du comité de suivi des exportateurs, lesquels n'ont pas manqué de soulever et ce problème et celui du délai de rapatriement des devises fixés à 180 jours par la BA.

Il faut rappeler que l'institution dirigées par Mohamed Laksaci avait instauré cette obligation le 15 mars dernier. « cette procédure en amont de l'acte définitif de domiciliation consiste en l'accomplissement d'une formalité d'inscription et de validation de la pré-domiciliation électronique de l'opération de commerce extérieur, à travers l'accès par l'opérateur économique concerné au site web de sa banque domiciliataire, intermédiaire agréé. » La Ba avait justifié cette décision par le contrôle des opérations de contrôle du commerce extérieur aux fins d'endiguer un tant soit peu la fuite des capitaux.

Les banques, à travers l'application de cette note, se devaient de s'assurer de la régularité de l'opération de commerce extérieur au regard de la législation et de la réglementation en vigueur; que l'opérateur/client possède la surface financière suffisante à travers l'étude d'un dossier dûment constitué à cet effet, et devant obligatoirement comporter le bilan et le tableau de comptes de résultat tels que déclarés à l'administration fiscale; d'apprécier la solvabilité de l'opérateur/client ». Ces institutions financières doivent disposer « d'un système de contrôle permanent visant notamment les engagements par signature liés aux opérations de commerce extérieur, les pays qui ne sont pas transparents sur le régime fiscal, le respect des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ».

EL WATAN - 26/04/2016

Emprunt national : 20 milliards de dinars récoltés par la BEA

Deux nouvelles catégories d'obligations seront introduites, la semaine prochaine, avec l'émission de titres de 10 000 DA l'unité pour les particuliers et d'un million de dinars pour les gros épargnants. La souscription à cet emprunt porte, actuellement, sur des obligations d'Etat d'une valeur de 50 000 DA/titre

Lancé le 17 avril, l'emprunt obligataire d'Etat, baptisé «emprunt national pour la croissance économique» entame sa deuxième semaine. Selon les responsables des banques chargées de collecter les fonds des souscripteurs, l'opération semble avoir bien démarré au vu des montants déjà enregistrés par certaines agences. Invités hier au forum d'El Moudjahid, le PDG de la BDL Krim Mohamed, le directeur général adjoint finances de la BEA Lazhar Latrache et le directeur général d'Algérie Poste Abdennacer Sayeh ont tous affirmé que «l'opération est lancée dans de bonnes conditions et devrait fortement intéresser les citoyens, compte tenu du fait qu'elle présente un bon placement».

Pour la BEA seulement, «un montant approximatif de 20 milliards de dinars a déjà collecté», a indiqué M. Latrache. La BDL a, quant à elle, «épuisé tous les coupons disponibles au niveau de ses agences», a affirmé M. Krim, sans préciser cependant le montant collecté qui serait, selon lui, «pas loin de celui annoncé par la BEA». Algérie Poste a, pour sa part, enregistré, pour la seule journée de dimanche, «pas moins de 500 souscriptions», a souligné M. Sayeh, précisant à ce propos que l'opération ne concerne, à ce jour, que 120 bureaux de poste mais devrait toucher à terme «les 3700 bureaux répartis sur l'ensemble du territoire national».

Tout en faisant appel aux citoyens pour «adhérer à cette opération visant à financer l'économie nationale», les conférenciers ont relevé le caractère lucratif de l'emprunt national en ce sens qu'il s'agit d'un placement à un taux «très attractif (5% et 5,75%), défiscalisé et supérieur au taux d'inflation». «Nous sommes face à une opération dont le retour sur investissement est très attractif et garanti par l'Etat», a souligné le PDG de la BDL. Pour lui, il s'agit d'une opération qui permettra aux détenteurs de capitaux, thésaurisés ou circulant dans le circuit informel, de les faire fructifier en «les mettant au profit de projets structurants». A la question de savoir si la souscription à l'emprunt national n'est pas une usure, le premier responsable de la BDL a dit qu'au contraire, il s'agit d'«un investissement générant un rendement et, partant, un bénéfice et non pas un intérêt». Quant au contrôle de l'origine des fonds déposés par les souscripteurs, le même responsable a affirmé que les banques «n'ont pas le droit de demander à un souscripteur à l'emprunt de justifier la provenance de l'argent».

Est-ce là une manière de contourner l'opération de conformité fiscale volontaire qui n'aurait pas eu, selon certains, un grand succès ? De l'avis des conférenciers, les deux opérations sont différentes, bien qu'elles se rejoignent dans l'objectif, à savoir récolter les capitaux hors circuit bancaire. Notons enfin que deux nouvelles catégories d'obligations seront introduites, la semaine prochaine, avec l'émission de titres de 10 000 DA l'unité pour les particuliers et d'un million de dinars pour les gros épargnants. La souscription à cet emprunt porte, actuellement, sur des obligations d'Etat d'une valeur de 50 000 DA le titre.

APS - 27/04/2016

Industrie: les modalités d'exonérations fiscales et bonification d'intérêts publiées au JO

Les modalités d'application de l'exonération d'impôts et de la bonification des taux d'intérêts bancaires, octroyés à des filières industrielles, ont été fixées par un décret exécutif publié au JO no 22.

Ce texte est applicable à des activités relevant des filières industrielles prévues par l'article 75 de la Loi de finances 2015, lequel cite les filières sidérurgiques et métallurgiques, liants hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, pharmaceutiques, aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textiles et habillement, cuirs et produits dérivés et bois et industrie du meuble.

La liste des activités relevant des filières industrielles concernées, définies par le Conseil national de l'investissement, est fixée par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'industrie et des finances.

Ainsi, en vertu de ce nouveau décret exécutif, les investissements réalisés dans des activités, relevant de ces filières industrielles, bénéficient d'une exonération temporaire, pour une durée de cinq (5) ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Elles bénéficient aussi d'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.